AISEAU PRESLES

SERVICE CADRE DE VIE ET LOGISTIQUE
Environnement

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT. PERMIS UNIQUE CLASSE 1

Concerne : la demande de la S.A MORAUX, Avenue P. Roosevelt 126 à 5060 Sambreville,

En vue : de transformer un bâtiment et d'exploiter un crématorium pour petits animaux de compagnie,

Situation : rue du Pré des Haz 36/E à 5060 Sambreville.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de Aiseau-Presles à partir du 19 novembre 2026

*** Date d'affichage de la demande : 12 novembre 2026**

*** Date d'ouverture de l'enquête : 19 novembre 2026**

*** Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : à l'Administration Communale d'Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique (Environnement) – Bloc B - rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies, le 21 décembre 2026 à 11h00.**

*** Les observations écrites peuvent être adressées à : l'Administration Communale de Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique (Environnement) – Bloc B – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies.**

Il est porté à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service Environnement, sur rendez-vous au préalable : v.dubois@aiseau-presles.be - 071/260.612.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Cadre de Vie et Logistique (Environnement) au 071/260.612.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale de Aiseau-Presles dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du Conseiller en Environnement : Frédéric DEYONGHE – rue J. Kennedy 150 à 6250 Roselies – tél : 071/260.666.
- du Fonctionnaire technique - Service Public de Wallonie – DPA Namur-Luxembourg – Avenue Reine Astrid 39 à 5000 Namur.
- du Fonctionnaire délégué – Service Public de Wallonie – Urbanisme – Direction de Namur – Place Léopold 3 à 5000 Namur.
- du Collège Communal de Aiseau-Presles.
- du demandeur.
-

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique est le Collège Communal de Sambreville.

Fait à Aiseau-Presles le 12 novembre 2026.